



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5581

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 28 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Il est notamment recommandé de développer la prévention sanitaire au niveau de l'école primaire, des crèches et des centres de protection maternelle et infantile, en associant et en sensibilisant davantage les parents. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le développement de la prévention sanitaire dès le plus jeune âge fait partie des orientations fixées par le ministre en charge de la politique de la ville. Elle est principalement mise en oeuvre dans le cadre du programme spécifique de réussite éducative prévu par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Suite à l'enquête menée par l'Agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances fin 2007, sur la problématique spécifique de la petite enfance et du lien avec les familles, il s'avère que les actions concernant la petite enfance augmentent lorsque le dispositif se rode localement. Ainsi, sur 479 projets locaux (soit 530 communes) et les 130 000 enfants concernés, 13 % ont entre 2 et 5 ans, 48 % de 6 à 10 ans, 39 % de 11 à 16 ans. 87 % des conseils généraux et 57 % des Caisses d'allocations familiales accompagnent les projets. Au-delà des actions de soutien scolaire, les « thématiques » les plus présentes sont le soutien à la parentalité et à la santé. En 2008, l'ACSE mènera une étude sur quelques sites en projet de réussite éducative et en atelier santé-ville afin de voir l'articulation locale mise en oeuvre, notamment en matière de santé scolaire et de délai de recours aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5581

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5780

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 847